

Les nouveaux outils de financement de l'industrie et leur mise en œuvre dans la Région Nord-Pas de Calais

CRÉER DES EMPLOIS
DANS LES TERRITOIRES

Depuis l'automne 2008, la crise a amené l'Etat à forger de nouveaux outils d'intervention en faveur du tissu productif, en particulier en direction de l'industrie.

Comment ces outils sont-ils mobilisés et appropriés au niveau régional ?

Après une présentation de la région Nord-Pas de Calais et de son système d'acteurs d'appui au développement économique, nous nous efforcerons d'appréhender la mise en œuvre pratique de ces nouveaux outils de financement.

par François YOYOTTE*

UNE RÉGION DE TRADITION INDUSTRIELLE QUI
SUBIT DE PLEIN FOUET LA CRISE, MAIS DONT LES
ACTEURS CROIENT EN L'AVENIR DE L'INDUSTRIE

Région de *tradition industrielle*, le Nord-Pas de Calais a vu son industrie profondément renouvelée dans les années 1970, avec la reconversion de son secteur minier et le développement industrialo-portuaire de Dunkerque.

En 2009, la région occupait le 4^e rang au niveau national en termes d'emploi industriel. La place des filières de matériels de transport (automobile et ferroviaire) est essentielle, à côté des activités de quelques secteurs

majeurs, comme la métallurgie, les produits minéraux et le textile.

A la fin 2009, le Nord-Pas de Calais comptait 4 022 000 habitants et disposait de quelque 966 000 emplois privés marchands, ainsi répartis :

- industrie : 226 000 emplois (dont 14 700 intérimaires), soit 23,4 % de l'emploi privé,
- BTP : 95 000 emplois (dont 7 300 intérimaires),
- tertiaire : 645 000 emplois (dont 11 500 intérimaires).

Au cours de l'année 2009, 23 760 emplois ont été supprimés. Tous les secteurs d'activité ont été touchés, mais c'est l'industrie qui a payé une nouvelle fois le plus

* Commissaire à la réindustrialisation.

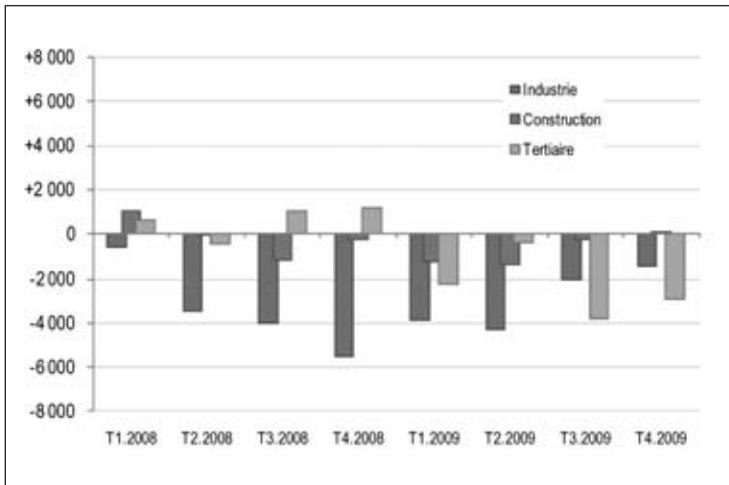


Figure 1 : Pertes d'emplois salariés du secteur privé dans la région Nord-Pas de Calais.

lourd tribut (industrie : - 4,9 %, soit près de 12 000 emplois perdus ; BTP : - 2,8 % ; tertiaire : - 1,4 %) (voir la figure 1).

Globalement, le Nord-Pas de Calais connaît un important déficit d'emplois, qui se manifeste par un taux d'emploi très en-deçà du niveau national.

Neuf zones d'emploi ont un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale (12,6 %), elle-même sensiblement plus élevée que la moyenne de la France métropolitaine (9,1 %). Il s'agit :

- du littoral : Calais, Boulogne, Dunkerque ;
- de l'ancien bassin minier : Béthune, Lens, Douai et Valenciennes (où l'industrie des matériels de transport automobile et ferroviaire - est très présente) ;
- de la partie méridionale du département du Nord : Cambrai et la vallée de la Sambre, autour de Maubeuge (voir la figure 2).

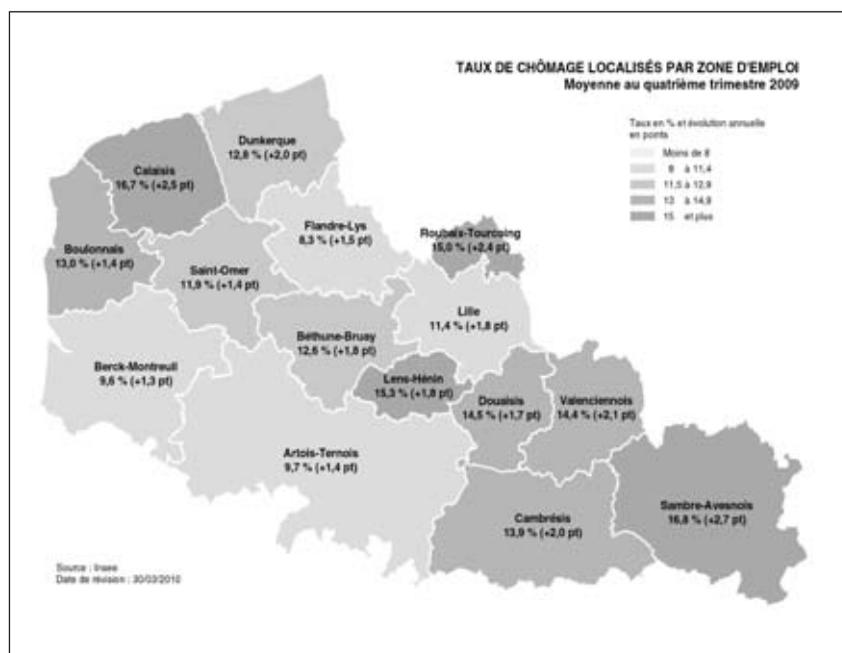
Dans la région Nord-Pas de Calais, des acteurs croyant en l'avenir de l'industrie

De sa tradition industrielle, le Nord-Pas de Calais a hérité la volonté de maintenir des activités de production profondément renouvelées, s'appuyant sur des savoir-faire, et résolument orientées vers l'innovation (1), avec le soutien de ses sept pôles de compétitivité (2).

(1) La stratégie régionale de l'innovation Nord-Pas de Calais a été approuvée en décembre 2009 ; voir <http://www.nordpasdecalais.fr/srde/telechargement/SRI/sri.pdf> (43 pages).

(2) Les 7 pôles de compétitivité sont : le Pôle I-Trans (matériels de transport), le Pôle Nutrition-Santé-Longévité, le PICOM (Pôle Industries du COMmerce), le Pôle UP-TEX (nouveaux matériaux textiles), le Pôle MAUD (Matériaux à Usage Domestique), le Pôle Aquimer (valorisation des produits de la mer) et, enfin, depuis mai 2010, le Pôle TEAM (Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matériaux).

Figure 2 : Taux de chômage localisés par zone d'emploi.



A l'occasion des Etats généraux de l'industrie (EGI), le rapport publié de la DIRECCTE intitulé « Les enjeux de l'industrie Nord-Pas de Calais » (3) a servi de diagnostic aux ateliers régionaux qui se sont réunis en décembre 2009 et en janvier 2010.

Ces ateliers régionaux des EGI ont formulé de nombreuses propositions qui alimenteront au cours des prochains mois les réponses régionales aux appels à projets du programme des investissements d'avenir (4). Ces propositions contribueront, par ailleurs, à développer les politiques d'animation régionale des filières, à l'instar de celles déjà mises en œuvre dans l'automobile, avec l'Association Régionale de l'Industrie Automobile (Aria).

Parmi les acteurs publics, il faut souligner le rôle de l'Etat et de ses établissements financiers, mais aussi celui de la région Nord-Pas de Calais et de son réseau de correspondants :

- L'Etat, représenté par le Préfet de région et son bras droit le Secrétaire général aux affaires régionales, veille à la cohérence de la mise en œuvre des politiques nationales et de celles de la Commission européenne dans le domaine économique régional. Il dispose, depuis juin 2009, d'un commissaire à la réindustrialisation, chargé de faciliter et de coordonner la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière d'anticipation des difficultés, d'accompagnement des entreprises et de revitalisation économique, en lien étroit avec les directions des ministères (DATAR, DGCIS, DGEFP, ...) et au contact des territoires ;
- Par leurs multiples contacts avec les entreprises, les services de l'Etat (DIRECCTE, Pôle Emploi, DRFiP) jouent un rôle essentiel sur le plan de la connaissance des besoins en matière de développement technologique et industriel et de difficultés financières, ainsi que de contrôle des relations du travail, de formation et de recrutement ;
- Dans le domaine financier, le réseau Banque de France a développé son rôle dans la médiation du crédit depuis l'automne 2008, à l'instar des directions régionales de la Caisse des Dépôts et d'Oséo, qui ont mis en place en 2009 un guichet PME-PMI pour l'orientation (et le suivi) des entreprises vers les outils de financement les plus appropriés, en liaison avec les acteurs locaux du développement économique ;
- Le Conseil régional est consacré dans son rôle de chef de file des aides des collectivités territoriales (5) depuis l'adoption, en 2005, d'un schéma régional de développement économique et sa prise de responsabilité dans la mise en œuvre du volet économique du contrat de projet et du programme opérationnel du FEDER, avec l'appui de son bras armé financier, FINORPA (également un des opérateurs, parmi d'autres, des conventions de revitalisation) ;
- Les agences de développement : au niveau régional, Nord-France Experts (NFX), correspondant régional de l'AFII (6) et, au niveau des grandes zones d'emploi, le réseau des agences de développement locales (Dunkerque Promotion, Calais Développement, Saint-

Omer Développement, Cambrésis développement, APIM pour la promotion de l'agglomération lilloise). De longue date, ces acteurs savent travailler ensemble ; leur mobilisation exceptionnelle, depuis l'automne 2008, a encore renforcé cette collaboration.

DES OUTILS NOUVEAUX À COMBINER AVEC LES OUTILS EXISTANTS, NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Un renouvellement des outils nationaux d'appui aux entreprises

La crise a amené l'Etat à mettre en place un dispositif renforcé en direction des entreprises, dans le cadre du plan de relance de l'automne 2008. Ce plan s'est notamment traduit par un renforcement de la mobilisation des réseaux de la Caisse des Dépôts et d'Oséo et par un élargissement de la panoplie des interventions publiques, avec de nouveaux régimes d'aides aux PME, en vigueur jusqu'à la fin 2010 (7). Récemment, ces dispositifs ont été encore renforcés à la suite des Etats généraux de l'Industrie (aides à la réindustrialisation, prêts « verts » bonifiés).

Ces dispositifs complètent (ou perfectionnent) les outils antérieurs, qui continuent à jouer un rôle important. Ils constituent une large panoplie, dont il convient de mobiliser les aides à bon escient et en synergie.

Une partie de ces dispositifs est uniforme sur l'ensemble du territoire métropolitain, tandis que l'autre est modulée de façon à opérer une discrimination positive en faveur de territoires plus fragiles : c'est l'objet du régime des aides à finalité régionale (AFR) 2007-2013, dont le zonage couvre au niveau national une population de 9,33 millions d'habitants. Le Nord-Pas de Calais, avec un territoire éligible peuplé de 1,25 million d'habitants, est, de loin, la principale région à bénéficier de ce zonage.

C'est dans ce cadre qu'est mise en œuvre la prime d'aménagement du territoire (PAT), qui permet de

(3) « Les enjeux de l'industrie de la région Nord-Pas de Calais », 640 pages, décembre 2009, publication DREAL (service développement industriel et technologique) et DRTEFP, direction intégrée depuis janvier 2010 au sein de la DIRECCTE.
<http://www.Nord-Pas.de.Calais.drire.gouv.fr/>

(4) Programme des investissements d'avenir, dont le dispositif est inspiré des conclusions du rapport « Investir pour l'avenir » d'Alain Juppé et Michel Rocard.

(5) Les intercommunalités restent compétentes pour allouer aux entreprises des aides à l'immobilier d'entreprise.

(6) L'Agence Française des Investissements Internationaux, créée en 2001, a pour mission la promotion, la prospection et l'accueil des investissements internationaux en France.

(7) Aides compatibles d'un montant limité (ACML), Aides temporaires sous forme de garantie, Aides temporaires en capital-investissement...



Figure 3 : Zones de la Région Nord-Pas de Calais éligibles aux aides du Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT).

soutenir des projets importants d'investissement de grandes entreprises, ainsi que des projets ambitieux portés par certaines PME. Plus récemment, ce même cadre a également permis de définir, au niveau national, des périmètres spécifiques pour certaines aides aux PME, dans des territoires connaissant des restructurations. Ces aides sont allouées par :

- le FNRT (Fonds national de revitalisation des territoires), dont le comité national définit les zones éligibles parmi les territoires touchés par les restructurations économiques et ne pouvant bénéficier de conventions de revitalisation liées à des suppressions d'emplois ;
- le FRED (Fonds pour les restructurations de la défense) et les aides de la SOFIRED, dans les zones touchées par des restructurations du ministère de la Défense ou des industries de l'armement (voir la figure 3).

Une mise en œuvre facilitée par la mobilisation conjointe des partenaires publics et par l'expertise de l'Agence de développement

Globalement, les principaux outils publics mis à la disposition des entreprises industrielles (8) sont de trois types :

- *les aides aux projets d'investissement* : PAT, la nouvelle aide à la réindustrialisation et les aides du Conseil régional Nord-Pas de Calais à l'investissement à fort contenu technologique (Fonds spécial d'implantation et FEDER Entreprises), FNRT (assistance technique et prêt pour la revitalisation du territoire), FRED (subvention), prêt de la SOFIRED ;
- *les outils d'appui aux besoins en fonds de roulement* ou à la trésorerie : prêts et garanties d'Oséo et, dans les zones FNRT, prêts de revitalisation des territoires ;
- *les outils de haut de bilan (fonds propres ou quasi-fonds propres)* : FSI (et ses fonds spécialisés : FMEA, FCDE),

CDC entreprise (OC+), Oséo (contrats de développement participatif), capital-risque régional, avec notamment le groupe Finorpa, créé dans la période de reconversion minière et aujourd'hui outil du Conseil régional.

À ces trois types d'intervention publique, il faut ajouter, pour mémoire, les conventions de revitalisation (9), qui mettent en place des dispositifs de soutien territoriaux sous la forme de fonds privés à la charge des entreprises importantes (10) qui procèdent à des suppressions d'emplois.

Dans chacune de ces gammes d'outils, il s'agit de *veiller à ce que leur combinaison soit adaptée au cas de l'entreprise* : cela requiert une expression claire du chef d'entreprise, mais aussi une mobilisation réactive et conjointe de l'Etat et des directions régionales de la Caisse des dépôts et d'Oséo, ainsi que du Conseil régional, avec, si besoin est, l'appui de Finorpa.

Du côté de l'Etat, le sous-préfet territorial et le commissaire à la réindustrialisation constituent un attelage solide pour mobiliser les moyens de l'Etat. Le savoir-faire de l'Agence régionale de développement Nord France Experts (NFX), en liaison avec le réseau des agences locales (Dunkerque Promotion, APIM ...) est un appui essentiel pour les projets d'envergure, qu'il s'agisse d'un projet exogène ou de l'extension importante d'une entreprise industrielle déjà implantée.

(8) Il s'agit ici des aides directes à l'entreprise, les actions collectives bénéficiant par ailleurs d'aides spécifiques dans le cadre du contrat de projet Etat/Région en cours.

(9) Au 1^{er} mai 2010, 37 conventions de revitalisation étaient actives dans la région Nord-Pas de Calais, ce qui représente un budget d'aides privées de 19 M€ et un objectif de création de 3 800 emplois.

(10) Entreprise de plus de 1 000 salariés ou appartenant à un groupe dépassant ce seuil.

QUELQUES EXEMPLES CONCRETS

Dans cette dernière partie, nous présenterons quelques exemples de mobilisation des outils financiers dans la région Nord-Pas de Calais, depuis mai 2009 (il s'agira du FSI, du FMEA, de la combinaison des aides à l'investissement et, enfin, du FNRT).

Le *Fonds stratégique d'investissement (FSI)* est une société anonyme constituée entre la CDC (51 %) et l'Etat (49 %), qui a pour vocation d'intervenir en capital, sous la forme d'investissements minoritaires en fonds propres (principalement) ou en quasi-fonds propres, pour une durée limitée (de l'ordre de 5 à 7ans), en direction de différents types d'entreprises :

- des PME dotées d'un projet de croissance,
- des entreprises de taille intermédiaire (ETI) disposant d'un potentiel de création de valeur ou présentes sur des secteurs en phase de mutation,
- enfin, de grandes entreprises et des ETI jouant un rôle important dans leur secteur, dont la stabilisation du capital permettrait de mieux réaliser un projet créateur de valeur.

C'est ainsi que le FSI a investi (en juillet 2009) 2 millions d'euros au capital de Meccano, célèbre PME du jouet sise à Calais, comptant 85 salariés et réalisant un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros.

Outre ses investissements directs, le FSI a développé une famille de fonds spécialisés, cofinancés avec d'autres acteurs économiques.

Parmi eux, le Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles (FMEA), géré par CDC Entreprises et doté de 600 millions d'euros, cofinancés par Renault et PSA, investit dans des équipementiers de rang 1 ou plus, en ciblant des équipementiers répondant aux critères ci-après :

- il doit s'agir d'équipementiers « stratégiques » pour leurs clients (innovation, développements de véhicules et d'organes, internationalisation),
- qui soient capables de consolider les filières en réduisant les surcapacités structurelles, grâce notamment à leurs capacités de R&D dans le domaine automobile,
- et qui soient en croissance, et donc qui aient besoin de fonds propres pour financer l'innovation et le développement.

En juillet 2009, le FMEA a notamment investi, dans ce cadre, 25 millions d'euros dans FSD-SNOP à l'occasion de sa reprise de plusieurs établissements de Wagon Automotive, une entreprise dont le site de Douai était menacé ; cette intervention a permis de maintenir les emplois de plus de 400 salariés (sur 466) et de lancer un programme de modernisation de l'usine comportant notamment l'installation de nouvelles presses d'emboutissage.

En mars 2010, le FMEA annonçait « un co-investissement d'un montant de 17 millions d'euros dans la filiale française de l'équipementier Agrati Spa, acteur majeur de la fixation automobile en Europe, dans le cadre du rachat et de l'intégration de cinq des sept sites

de la société Acument France ». Agrati Spa, qui réalisait déjà un chiffre d'affaires de 190 millions d'euros avant cette opération, sera l'actionnaire majoritaire, avec un apport de 18 millions d'euros et l'ambition d'un chiffre d'affaires global de près de 300 millions d'euros à terme.

Cette annonce était l'aboutissement d'un travail engagé dès l'été 2009 avec les acteurs publics nationaux et régionaux du Nord-Pas de Calais pour mener à son terme ce projet de reprise des établissements d'Acument France, à Fourmies et à Vieux-Condé, accompagné d'un véritable volet de modernisation industrielle comportant de lourds investissements permettant d'améliorer la compétitivité de ces sites spécialisés dans la fabrication de vis, goujons, boulons et autres fixations de sécurité pour l'automobile.

Dans le cadre de ce projet, Agrati Spa a l'ambition de devenir un fournisseur important de PSA, avec lequel elle a conclu des accords commerciaux s'inscrivant dans la durée.

Un programme d'investissement de 34 millions d'euros (M€) (dont 32 M€ dans le département du Nord) est engagé sur une période de trois ans : il permettra la réalisation d'un *hub* logistique à Vieux-Condé (près de Valenciennes) et la modernisation des bâtiments, ainsi que des équipements de production. L'objectif est d'améliorer la compétitivité du site, ce qui permettra le maintien de 600 des 800 emplois d'Acument.

L'action des partenaires publics se traduit par la mobilisation de l'ensemble des outils financiers, dans la limite du plafond de 15 % du régime des aides à finalité régionale (*prime d'aménagement du territoire*, prêt FNRT, Fonds spécial d'implantation Nord-Pas de Calais et aides de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole) ; il s'y ajoute l'intervention de Batixia, filiale régionale de la Caisse des Dépôts, pour la réalisation du *hub* logistique.

Autre exemple, toujours dans l'industrie automobile : la mobilisation des aides à finalité régionale (PAT Etat et Fonds spécial d'implantation) autour des lourds investissements de la Française de Mécanique, filiale, à parité, de Renault et de PSA à Douvrin (Pas-de-Calais) pour le déploiement de la construction d'un nouveau moteur. A la suite de la réactivité du directeur général de l'entreprise, l'Etat et le Conseil régional ont pu organiser très rapidement le soutien à ce projet. PSA a pu ainsi annoncer en avril 2010 sa décision de confier à la Française de Mécanique la production (à partir de 2012) d'une série de 320 000 exemplaires de la version turbo du nouveau moteur 3 cylindres de 1,2 litre. Ce projet fera appel au laboratoire d'essais turbo du CRITT M2A, situé à proximité du site de la Française de Mécanique à Douvrin.

Dans ces deux exemples, la combinaison des outils financiers des acteurs publics est primordiale et la prime d'aménagement du territoire est déterminante, car elle marque l'engagement de l'Etat au côté de l'investisseur, auquel est par ailleurs apporté un appui en termes de recrutement et de formation.



© Tom/ANDIA.fr

« Autre exemple, toujours dans l'industrie automobile : la mobilisation des aides à finalité régionale autour des lourds investissements de la Française de Mécanique à Douvrin, pour le déploiement de la construction d'un nouveau moteur ». *Chaîne de fabrication de moteurs à l'usine de la Française de Mécanique à Douvrin (Pas de Calais), filiale à parité de Renault et PSA.*

Le *Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT)* est un outil récent, mis en œuvre dans le Nord-Pas de Calais sur quatre territoires déclarés éligibles au niveau national en septembre 2009 :

- Béthune-Bruay ;
- Valenciennois-Douais (incluant une partie de l'arrondissement de Lens) ;
- Cambrésis-Sambre-Avesnois ;
- Calaisis.

Un comité régional, présidé par délégation du Préfet de région par le commissaire à la réindustrialisation, associe la Direction régionale de la Caisse des Dépôts (qui assure le secrétariat), le Directeur régional d'Oséo, l'Etat (préfectures et DIRECCTE) (11) et le Conseil régional.

Les dossiers sont présentés par le sous-préfet concerné, pilote du groupe territorial (DIRECCTE, CCI), qui fait établir par le réseau des développeurs locaux les documents de présentation des projets. Le comité veille à l'intérêt économique du projet pour le territoire concerné et s'assure des conditions d'éligibilité, notamment du fait qu'il remplit bien les conditions spécifiques du produit : l'entreprise impétrante doit être une PME cotée de 4 à 6 par la Banque de France, l'effet levier du prêt sans garantie devant lui permettre de bénéficier de prêts bancaires d'un montant en général

de deux fois supérieurs. L'assistance technique à la mise au point du projet (études, conseil,...) est, par ailleurs, subventionnable par l'Etat (en général, à hauteur de 50 %).

Après l'avis du comité régional, Oséo assure l'instruction financière du prêt sans garantie dont le montant va de 0,1 à 1 M€ par établissement de l'entreprise, soit pour un investissement, soit pour satisfaire à un besoin en fonds de roulement.

Avec un recul de huit mois de fonctionnement, l'on peut dire que, dans la région Nord-Pas de Calais, fortement touchée par les mutations économiques, le système de prêts du FNRT, garanti par l'Etat et la Caisse des Dépôts, correspond à un besoin pour les entreprises fragiles implantées sur des territoires en cours de revitalisation. Sur les 29 dossiers ayant reçu l'avis favorable du comité régional, tous relèvent du secteur industriel (PMI et TPE), à l'exception d'un seul projet situé en zone urbaine sensible. La dotation régionale de 11 M€ sera rapidement utilisée puisque près de 7 M€ de demandes de prêts ont déjà obtenu l'avis favorable du comité régional.

(11) La DIRECCTE est représentée par ses services en charge des mutations économiques (ex-DRTEFP) et du développement industriel et technologique (ex-DRIRE).

Région de tradition industrielle, le Nord-Pas de Calais entend conserver une industrie forte et il mise fortement sur l'innovation et l'organisation de ses principales filières pour faire face aux mutations économiques. La volonté des industriels et des organisations syndicales s'est largement exprimée lors des ateliers régionaux des Etats Généraux de

l'Industrie organisés à Lille, durant l'hiver 2009-2010.

La mobilisation conjointe des acteurs du soutien au développement économique, l'appropriation rapide des nouveaux outils financiers et leur combinaison avec les outils déjà existants illustrent la réalité de l'appui réactif des acteurs publics aux entreprises industrielles.